

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté		
AVIS N° 2019 – 11 / 2020 - 02		
Date validation officielle : 25/06/20	Objet : Actualisation des listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Franche-Comté	Vote : unanimité

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur ce dossier lors de la séance plénière du 12 décembre 2019 sur la base de la présentation de Alix Michon, Amélie Vaniscotte, Alexandra Bideau et Hugues Pinston de la Ligue de protection des oiseaux de Franche-Comté et du rapport de Jean-Yves CRETIN.

Vu la proposition de réactualisation de Listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Franche-Comté, proposée par la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation de Franche-Comté,

Considérant :

- que la liste rouge prend en compte les données les plus récentes en matière de répartition sub-régionale (Franche-Comté uniquement) et de tendance temporelle ;
- que la liste rouge est établie conformément aux critères et méthodes formulés par l'UICN dans ses recommandations de 2011 ;
- que l'avis de l'UICN France sur le document présenté est favorable ;
- que la LPO Franche-Comté a apporté des réponses aux questions soulevées par le CSRPN lors de sa séance plénière du 12 décembre 2019. Notamment sur les classements des espèces du complexe grenouilles vertes, de la Grenouille rousse, du Crapaud vert et de la Vipère péliade.

Le CSRPN :

- souhaite qu'une analyse complémentaire soit menée sur le complexe grenouille verte afin de confirmer la proposition de classement DD notamment pour la grenouille rieuse et la grenouille commune.
- indique que la grenouille rousse voit son classement NT justifié en prenant en compte la pratique de la ranaculture dans l'analyse.

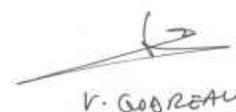
Le CSRPN demande :

- que la publication de la liste rouge soit réalisée et sa diffusion assurée afin de la rendre rapidement accessible aux décideurs et à un large public et que la bibliographie soit étoffée avec les études existantes ;
- que soit assurée une protection efficace des différents taxons en liste rouge lors des opérations d'aménagement ou de gestion courante, et en conséquence que soient établis puis mis en œuvre des plans de conservation adaptés ;
- qu'un travail sur les listes rouges Amphibiens et Reptiles à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté soit initié dans les deux ans à venir.

Le CSRPN émet un avis favorable sur les listes rouges des Amphibiens et des Reptiles de Franche-Comté.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU